



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Nouvelles mesures sanitaires dans les établissements scolaires en zone rouge **Un gouvernement à la remorque des expertes et des experts sur le terrain!**

Montréal, 5 octobre 2020 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) salue la décision tardive du ministre de l'Éducation de resserrer les mesures sanitaires pour les écoles situées en zone rouge. Elle estime néanmoins qu'elles auraient dû être anticipées et mises en place dès la rentrée.

À compter de jeudi prochain, soit le 8 octobre, les classes de 4^e et 5^e secondaire se rendront physiquement en classe une journée sur deux afin de limiter les déplacements dans les écoles. Le port du masque sera également obligatoire partout sur le territoire des écoles situées en zone rouge pour les élèves, ainsi que pour les profs qui ne seraient pas en mesure de conserver les deux mètres de distance. Ces nouvelles mesures témoignent de la gravité de la situation, et viennent confirmer que le plan de la rentrée du gouvernement du Québec était loin d'être adéquat.

« La deuxième vague qui déferle sur le Québec prend sa source, entre autres, dans le modèle mis en place par le gouvernement dans les établissements scolaires. Pourtant, au printemps 2020, tous les acteurs du réseau scolaire jugeaient ce plan comme peu probable. La FAE, en s'appuyant sur une large consultation des enseignantes et enseignants, privilégiait un modèle hybride comme celui annoncé aujourd'hui. Si le gouvernement avait tendu l'oreille aux enseignantes et enseignants sur le terrain, qui ont l'habitude de prévoir et de planifier tous les jours, ces solutions n'arriveraient pas deux mois trop tard. Le gouvernement aurait grandement avantage à faire appel à l'expertise des profs afin de passer en mode anticipation plutôt qu'en mode réaction », affirme Sylvain Mallette, président de la FAE. « Un certain nombre de questions restent en suspend sur la mise en œuvre de ces mesures auprès des élèves du primaire et de l'éducation des adultes ainsi que de la formation professionnelle. La FAE s'assurera d'obtenir toutes les réponses nécessaires », poursuit M. Mallette.

La FAE réitère qu'il reste beaucoup de travail à faire, notamment quant à la ventilation dans les classes, la mise en place d'un mécanisme de dépistage accéléré pour le réseau scolaire, l'accès aux ressources technologiques et l'adaptation des programmes d'enseignement dans le cadre de la mise en place de l'enseignement à distance. Toutefois, elle se dit satisfaite des efforts faits par le gouvernement pour offrir du renfort au corps enseignant avec la plateforme quebec.ca/repondezpresent, tel que revendiqué par la FAE au cours des dernières semaines. Les personnes qui viendront prêter main-forte au milieu scolaire allégeront la tâche quotidienne des profs, qui pourront davantage se consacrer à leur mission, soit enseigner.

Masques disponibles pour tous

En imposant le port du masque chez tous les élèves sur tout le territoire scolaire, le gouvernement doit s'assurer que des masques seront aussi disponibles pour tous les élèves, notamment ceux provenant de milieux défavorisés. La FAE demande au

gouvernement de mettre ce matériel sanitaire à leur disposition d'ici jeudi. Enfin, la FAE demande aussi au gouvernement d'améliorer les lignes de communication entre la Santé publique et le réseau de l'éducation. Au cours des derniers mois, les mesures annoncées par le gouvernement ont été trop souvent contradictoires ou incohérentes.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Geneviève Cormier, conseillère au service des communications, au 514 941-5640 ou à g.cormier@lafae.qc.ca